

**Bureau du 24 mars 2003**

**Décision n° B-2003-1205**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Programmes immobiliers et animation du biopôle de Gerland : opération Châteaubriand - Avenant aux baux SCI Jean Jaurès et Communauté urbaine et au bail Communauté urbaine et GénOway concernant les assurances**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération du conseil de Communauté en date du 18 mars 2002, la Communauté urbaine a pris à bail pour 16 ans 2 647 mètres carrés de locaux dans un bâtiment situé 181 à 203, avenue Jean-Jaurès (dit Châteaubriand) qu'elle aménage afin de sous-louer les locaux à des start-up en biotechnologies.

Par décision du Bureau délibératif en date du 25 mars 2002, la Communauté urbaine a sous-loué pour 16 ans 1 155 mètres carrés hors d'œuvre environ à la société GénOway, leader de la génomique fonctionnelle.

Afin de permettre aux parties (SCI, Communauté urbaine, GénOway), de s'assurer dans des conditions acceptables, il est nécessaire d'inclure à l'article 16 -assurances- une clause de renonciation à recours et donc de procéder à une modification du bail commercial de sous-location entre la Communauté urbaine et GénOway et, par voie de conséquence, à une modification des deux baux code civil l'un sur 2 647 mètres carrés l'autre sur 1 155 mètres carrés entre la SCI et la Communauté urbaine ;

Vu lesdits avenants ;

Vu sa décision en date du 25 mars 2002 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** les trois avenants modifiant les clauses d'assurance.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,